

Deuxième mini-questionnaire de SCOC de 2025

1. À partir du 31 mars 2025, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a rajusté ses frais de service, lesquels ont augmenté de _____.
 - a. 1,2 %
 - b. 3,3 %
 - c. 4,4 %
 - d. 5,2 %
 - e. 7,5 %

2. La plate-forme en ligne sur les données tarifaires et commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été lancée le 4 mars 2025 et inclut des détails de plus de 150 économies sur des ensembles de données sur le commerce bilatéral, des séries chronologiques et des rapports sur la structure des exportations et des importations par produit et par partenaire commercial.
 - a. Vrai
 - b. Faux

3. À compter du _____, un permis d'exportation sera requis pour exporter du Canada des civelles d'anguilles d'Amérique (*Anguilla rostrata*).
 - a. 1^{er} janvier 2025
 - b. 1^{er} mars 2025
 - c. 1^{er} avril 2025
 - d. 1^{er} mai 2025
 - e. 15 mai 2025

4. La date d'échéance du paiement d'une DDC est basée sur la date _____.
 - a. d'expédition directe
 - b. de mainlevée
 - c. de soumission de la DCC
 - d. d'acceptation de la DDC
 - e. du relevé de compte

5. Lorsque l'ASFC autorise la mainlevée sur la base d'une déclaration en détail provisoire en vertu de l'article 32(2)(a), les partenaires de la chaîne commerciale (PCC) sont tenus de finaliser ce processus en présentant leur déclaration en détail définitive conformément aux articles 32(3) et (4) du *Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits* ainsi qu'aux paragraphes 10 et 10.1 de la *Loi sur les douanes*.
 - a. Vrai
 - b. Faux

6. Le programme pilote de dédouanement électronique des expéditions commerciales maritimes dans l'Arctique permet aux transporteurs et aux navires pré-approuvés de déclarer et de dédouaner électroniquement les moyens de transport, l'équipage et le fret afin de satisfaire aux exigences de déclaration.
 - a. Vrai
 - b. Faux

7. La déclaration en détail finale et le paiement des droits et taxes relèvent de la responsabilité de l'importateur ou propriétaire des marchandises. Le paragraphe _____ du *Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits* exige la déclaration en détail par moyen électronique.
 - a. 2.2(1)
 - b. 6(1)(a)
 - c. 7.1(a)
 - d. 8(a)
 - e. 10.2(b)

8. Les partenaires de la chaîne commerciale (PCC) doivent soumettre leurs demandes d'appel pour les relevés de rajustement en vertu de l'article 60 _____ par l'intermédiaire du Portail client de la GCRA (PCG).
 - a. de la *Loi sur le tarif douanes*
 - b. de la *Loi sur les douanes*
 - c. du *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*
 - d. du *Règlement sur la déclaration en détail des marchandises et le paiement des droits*
 - e. du *Règlement sur le remboursement des droits*

9. Lors de la conversion d'un B3, la DDC « tel que déclaré » pré-GCRA doit suivre le même format de ligne que sur le B3 afin de refléter fidèlement les données historiques.
- Vrai
 - Faux
10. Les modifications apportées au *Règlement sur les produits contenant du mercure* entrent en vigueur le _____.
- 1^{er} mars 2025
 - 1^{er} avril 2025
 - 15 avril 2025
 - 1^{er} mai 2025
 - 19 juin 2025
11. Lorsque les modifications apportées au *Règlement sur les produits contenant du mercure* entreront en vigueur, les registres et les documents à l'appui devront être conservés pendant au moins _____ à compter de la date à laquelle les registres ont été établis.
- 1 an
 - 2 ans
 - 3 ans
 - 5 ans
 - 7 ans
12. Lorsqu'un changement de NE est nécessaire entre deux comptes d'importateurs pour lesquels un courtier n'a pas de délégation de pouvoir une DDC de _____ doit être soumise sous le bon NE.
- type V
 - type C
 - type F
 - type AB
 - type TT

13. Lorsqu'un changement de NE est nécessaire pour un certain nombre d'expéditions qui ont été déclarées sur une DDC consolidée de type F, une DDC de _____ pour ces marchandises doit être soumise sous le bon NE.
- type V
 - type C
 - type F
 - type AB
 - type TT
14. Quel est le droit d'accise pour 2 050 cigarettes estampillées?
- 410,00 \$
 - 1 955,52 \$
 - 391,10 \$
 - 78,22 \$
 - 196,23 \$
15. Le _____, le *Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et les modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* sont entrés en vigueur.
- 1^{er} mars 2025
 - 1^{er} avril 2025
 - 1^{er} mai 2025
 - 15 mai 2025
 - 1^{er} juin 2025
16. À compter du 21 octobre 2024, les importateurs qui tiennent des registres à l'extérieur du Canada ou qui ne se trouvent pas à leur lieu d'affaires au Canada ne se verront pas accorder de compte d'importateur (RM), à moins que le formulaire _____ ait été complété et soumis dans le portail de la GCRA.
- BSF844
 - BSF900
 - BSF904
 - BSF786
 - BSF948

17. À compter du 26 mai 2025, les importateurs/courtiers devront fournir une copie papier du certificat de produit biologique dans le cadre de leur déclaration d'importation.
- Vrai
 - Faux
18. Les comptes du programme des importateurs (NE15) inscrits à la mainlevée avant paiement (MAP) dans le cadre de la période de transition ou après le 21 octobre 2024, qui ont des importations (transactions) imposables et taxables et n'ont pas pris de mesures pour satisfaire à l'exigence de garantie financière, ont été retirés de la MAP le 20 mai, à 3 h 1 s HAE.
- Vrai
 - Faux
19. Les importateurs qui ne sont pas admissibles à la MAP en date du 20 mai 2025 devront soumettre une DDC de _____ et payer les droits et taxes applicables au moment de la mainlevée.
- type V
 - type C
 - type F
 - type AB
 - type TT
20. Le code d'accise ____ s'applique aux certificats d'importation spéciaux utilisés lors de l'importation des véhicules de luxe.
- E66
 - E69
 - E88
 - E68
 - E67
21. La date d'échéance du paiement des droits et des taxes pour septembre 2025 est le _____.
- 15 septembre 2025
 - 17 septembre 2025
 - 30 septembre 2025
 - 1er octobre 2025
 - 15 octobre 2025

22. Si le paiement des droits et des taxes n'est toujours pas reçu après ____ jours, l'ASFC émettra un avis d'arriéré. À ce moment-là, le compte est transféré à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour recouvrement.

- a. 90
- b. 15
- c. 60
- d. 30
- e. 180

23. Lequel des modes de paiement suivants est accepté par l'ASFC?

- a. Le service bancaire en ligne de votre institution financière
- b. Les transferts électroniques de fonds
- c. Les dépôts directs
- d. Les transferts télégraphiques
- e. Les paiements directs par chambre de compensation automatisée

24. Le code d'autorisation spéciale _____ doit être inscrit pour les marchandises énumérées à l'annexe 2 du *Décret de remise de la surtaxe de la Chine (2024)* importées le 1er octobre 2024 ou après cette date et qui font l'objet d'une remise en vertu du décret de remise.

- a. 25-054K
- b. 25-0466C
- c. 25-054B
- d. 25-304
- e. 25-0465

25. En supposant que le *Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (véhicules automobiles 2025)* est applicable, calculez le montant de la surtaxe à payer pour ce qui suit :

La valeur en douane (VD) d'un produit importé assujetti à une surtaxe est de 45 000 \$.

Le produit importé est assujetti à un taux de droit de douane de la Nation la plus favorisée (NPF) de 3,1 %.

- a. 0,00 \$
- b. 6 750,00 \$
- c. 11 598,75 \$
- d. 11 250,00 \$
- e. 9 000,00 \$

26. En vertu du nouveau règlement sur les civelles (bébés anguilles), il est permis de combiner des civelles pêchées au Canada et des civelles capturées à l'étranger dans un même contenant.

- a. Vrai
- b. Faux

27. Les modifications au *Règlement sur les émissions de formaldéhyde provenant des produits de bois composite* (CANFER) sont entrées en vigueur en mars 2025. Lequel des énoncés suivants ne fait pas partie des modifications?

- a. Supprimer l'exigence d'accréditation des laboratoires qui effectuent les essais courants de contrôle de la qualité relatifs aux émissions de formaldéhyde
- b. Réviser les exigences de tenue de registres pour toutes les entités, quelle que soit l'étape de la chaîne d'approvisionnement de produits de bois composite où elles interviennent, afin de réduire le fardeau involontairement imposé.
- c. Maintenir la meilleure harmonisation possible du règlement avec le titre VI de la TSCA pour réduire autant que possible les obstacles au commerce international.
- d. Apporter des modifications mineures pour corriger les lacunes soulevées par les intervenants.
- e. Mettre à jour les exigences en matière d'étiquetage pour les produits de bois composite dont la surface a une superficie égale ou inférieure à 929 cm².

28. Quel est le droit d'accise sur la bière brassée au Canada pour 1 500 hectolitres de bière contenant 2,0 % d'alcool éthylique absolu par volume?

- a. 230,03 \$
- b. 1 359,00 \$
- c. 1 386,00 \$
- d. 2 771,25 \$
- e. 27 720,00 \$

29. Le code d'autorisation spéciale _____ doit être indiqué pour les marchandises énumérées à l'annexe 1 du *Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (véhicules automobiles 2025)* et importées au Canada par un importateur dont le numéro d'entreprise figure à l'annexe du décret de remise.

- a. 25-054K
- b. 25-0466C
- c. 25-054B
- d. 25-304
- e. 25-0465

30. Le code d'exemption de la TPS _____ s'applique aux marchandises données qui sont importées par un organisme de bienfaisance ou une institution publique au Canada.

- a. 53
- b. 48
- c. 11
- d. 59
- e. 54